



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

thon rouge

Question écrite n° 94877

Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la pêche du thon rouge et sur la commercialisation de ce poisson. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer les quotas de prises dont disposait la France pour les années 2003 à 2009 et, en comparaison, les prises réellement effectuées pour ces mêmes années. Il souhaiterait également disposer de la répartition de ces prises par port.

Texte de la réponse

En novembre 2010, la France a accueilli pour la première fois la réunion annuelle de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICITA-ICCAT en anglais) à Paris. Après dix jours de concertation et de travaux intenses, les quarante-huit délégations ont adopté une nouvelle recommandation pour la gestion du thon rouge de l'Atlantique-Est et de Méditerranée qui consolide le programme pluriannuel de rétablissement de cette espèce et fixe le total admissible de captures (TAC) à 12 900 tonnes (soit une réduction de 4,5 % par rapport au TAC précédent), suivant en cela les recommandations du comité scientifique de cette organisation. Cette décision est conforme aux orientations proposées par la France et l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Elle permettra d'atteindre le rendement maximum durable de la pêche du thon rouge d'ici à 2022, c'est-à-dire l'équilibre entre le respect de la ressource et le maintien du tissu socio-économique sur le long terme. Ce niveau de TAC pourra être revu en 2012. De même, la pêche pourra être suspendue dans le cas où l'évaluation du stock détecterait une menace d'effondrement. Les clés de répartition de ce TAC ont été modifiées entre certaines parties contractantes (Libye, Turquie, Égypte) sans que cela n'ait affecté la part de l'Union européenne (UE), dont le quota demeure ainsi fixé à 56,33 % du TAC (soit 7 266,41 tonnes). Par ailleurs, malgré le soutien d'une grande partie des États membres de l'UE présents ainsi que de certains États tiers (notamment le Royaume du Maroc), le rééchelonnement du remboursement imposé à la France suite à la surpêche déclarée en 2007 n'a finalement pas pu être adopté, du fait d'une opposition de la Commission européenne et de la Norvège. La France se voit ainsi contrainte d'assumer l'intégralité du calendrier de remboursement initialement fixé en 2008. Le sous-quota de la France après application de ce remboursement (1 419,4 t) s'élèvera donc à 959 tonnes en 2011 et 2012. Enfin, le dispositif d'encadrement de la pêcherie de thon rouge a été significativement revu afin de tenir compte de l'expérience des campagnes précédentes. Les principales mesures nouvelles en la matière sont les suivantes : la mise en place d'expérimentations pour améliorer la précision des données sur le nombre et la biomasse de thon rouge au moment de la capture et de la mise en cage ; le renforcement de la traçabilité du thon rouge depuis la capture jusqu'à la mise en cage ; le renforcement des systèmes de contrôle et d'inspection ; la mise en place d'un programme électronique de documentation des captures. Les quotas de prises et les prises effectives pour la période 2003 à 2009 sont récapitulés dans les tableaux ci-après :

(En tonnes.)

ANNÉE	PAYS	QUOTA (initial)	QUOTA (final après échange)	CAPTURE
2003	France	6 298,00	6 498,00	6 497,50
2004	France	6 233,00	7 103,00	7 028,00
2005	France	6 193,00	6 983,00	9 455,50
2006	France	6 182,00	7 582,00	8 881,00
2007	France	3 091,00	5 593,60	10 789,60
2008	France	5 306,70	4 909,20	2 922,80
2009	France	3 591,10	3 591,10	3 453,60

La répartition des prises débarquées dans un port français en 2009 est la suivante (ces chiffres n'incluent pas les captures mises en cages ou débarquées dans des États tiers) :

(En kilogrammes.)

PORT	CAPTURE DÉBARQUÉE
Agde	25 488
Bastia	1 091
Douarnenez	11 506
Le Grau-du-Roi	37 557
Lorient	36 602
Les Sables-d'Olonne	75 801
Marseille	23 918
Martigues	10 143
Port-de-Bouc	3 567
Port-Vendres	1 901
Sète	46 360
Sanary	17 139
La Turballe	43 767
Saint-Jean-de-Luz	140 061
Total	474 901

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Chanteguet](#)

Circonscription : Indre (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94877

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13223

Réponse publiée le : 22 février 2011, page 1737